

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 23 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20241223-DEL73-DE



**Présents** : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; M Gabriel AFONSO ; Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

**Procurations** :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
Mme Diane LACHERAY à Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine  
Mme Marie-Josée SIBERCHICOT à M Michel LALANNE  
M Bruno TRAVERT à M Gilles LAHITTE  
Mme Pascale VOGT à Mme Régine TASTET

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 12 073 : Détermination du nombre d'Adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant qu'**en application de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**Considérant qu'**il résulte de ces dispositions que le nombre maximal d'Adjoints est égal à  $23 \times 30\% = 6.90$  arrondi à l'entier inférieur, soit 6 ;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- de fixer le nombre d'adjoints à 6.

-

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

- **de fixer** le nombre d'adjoints à 6.

Se sont abstenus : M François LASSERRE ; M Gabriel AFONSO ; Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine ; Mme Diane LACHERAY (par procuration donnée à Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine)

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.

Le Maire,  
Thierry LE PICHON.

